

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« LUTTE CONTRE LA PRECARITE ETUDIANTE »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 20 ET 21 OCTOBRE 2022

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : X / CP :

Rapport 376 – Vie associative, égalité homme-femme, bénévolat et lutte contre la grande précarité

Exposé des motifs

La stratégie égalité, civisme et engagement présentée lors de cette session définit l'action au service des territoires comme une priorité. Parmi les actions prioritaires qui seront mises en œuvre, se trouve le soutien aux associations qui luttent contre la précarité estudiantine.

Catégorie de la population particulièrement touchée par la crise sanitaire, les jeunes de 15 à 24 ans bénéficiant d'une aide alimentaire ont augmenté de 13% par rapport à 2020 selon les chiffres de la Banque Alimentaire fournis en novembre 2021. En parallèle, les enquêtes diffusées annuellement sur les coûts de la rentrée par les principaux syndicats étudiants pointent une augmentation de l'ordre de 7% pour la rentrée 2022. La FAGE a également publié une enquête fin septembre soulignant que 26% des doctorants ne parviennent pas à subvenir à leurs besoins quotidiens.

La stratégie régionale pointe par ailleurs la difficulté accrue de certains jeunes, ne percevant pas d'aides matérielles ou économiques de leur entourage. Il est également rappelé que les principaux besoins des jeunes concernent le logement, l'alimentation ou encore la santé. Ces données concordent avec ce que nous disent les associations et syndicats étudiants en Pays de la Loire : l'accès aux besoins primaires des étudiantes et étudiants n'est pas garanti, en particulier pour les plus précaires. Les campus de Saumur, Laval et Rezé en sont les exemples les plus récents.

Pourtant, les pistes d'actions proposées évoquent un accompagnement des associations intervenant auprès des étudiants sans pour autant préciser la nature de ces accompagnements ou les fonds qui y seront dédiés. Priorité affichée pour l'année 2022, la jeunesse mérite un plein soutien de la part de la Région. C'est pourquoi, notre groupe tient à préciser la nature des aides qui seront dédiées à la lutte contre la grande précarité et en particulier en faveur des jeunes dont les conditions de formation et d'études sont de la responsabilité de la région Pays de la Loire.

Délibéré :

Dans la nouvelle Stratégie Egalité, Civisme, Engagement, page 13, action n°14 "Soutenir des projets de lutte contre la précarité estudiantine"

Après : "C'est pourquoi la Région accompagnera les associations qui interviennent auprès des étudiants ligériens soit pour les aider directement dans leur vie matérielle, soit en leur offrant des lieux d'écoute et de partage des difficultés rencontrées. (ex : aide à la recherche de colocation solidaire, aide psychologique, tutorat/mentorat pour aider au parcours des jeunes...)"

Ajouter : **La Région garantira aux côtés de l'Etat et des collectivités locales, la restauration des étudiantes et étudiants, l'accès égalitaire aux soins et aux aides sociales et l'accès au logement dans les campus dont elle a la responsabilité des formations.**

A ce titre, la région Pays de la Loire engagera 1 000 000 € d'Autorisation de Programme.

Franck NICOLON
Conseiller régional

